

MODALITES FINANCIERES

TARIFFS AU 1^{ER} JUIN 2025

CQP et TFP enregistrés au RNCP ou certificats de compétences complémentaires enregistrés au RSCH :

Pour les Certificats de Qualification professionnelle (CQP) et les Titres à finalité professionnelle (TFP¹) enregistrés au RNCP* ou certificats de compétences complémentaires enregistrés au RSCH disponibles sur CERTIBLOC, organisés par le prestataire de formation et évaluateur habilité, le tarif de la certification est de :

- 300 € HT (soit 360 € TTC). Ce versement à CERTIDEV s'effectue en une seule fois lors de l'inscription à l'évaluation continue sur CERTIBLOC conformément aux Conditions générales de vente.
- L'inscription à un bloc de compétences est de 150€HT (soit 180 € TTC). Ce montant est plafonné à hauteur de 300 euros HT.

Le prestataire habilité organise les épreuves certificatives. Le défraiement de l'expert professionnel est à la charge du prestataire de formation et d'évaluation habilité. Ce versement à CERTIDEV s'effectue en une seule fois lors de l'inscription sur CERTIBLOC.

Certifications de branche et CQP non enregistrés au RNCP ou certificats de compétences complémentaires non enregistrés RSCH :

Les certifications comme la RECAPE ou CQP non enregistrés au RNCP ou au RSCH ont une tarification de.

- 300 € HT (soit 360 € TTC). Ce versement à CERTIDEV s'effectue en une seule fois lors de l'inscription sur CERTIBLOC conformément aux Conditions générales de vente.
- Ces certifications ne sont pas modulaires et ne peuvent pas faire l'objet d'une inscription partielle.

Le prestataire habilité organise les épreuves certificatives. Le défraiement de l'expert professionnel est à la charge du prestataire de formation et d'évaluation habilité. Ce versement à CERTIDEV s'effectue en une seule fois lors de l'inscription sur CERTIBLOC.

Autres certifications de branches :

Des tarifications différentes peuvent s'appliquer pour les autres certifications.



Conditions générales :

A-Réinscription :

La réinscription s'entend par tout candidat qui aurait obtenu partiellement la certification. La réinscription à un bloc de compétences pour l'obtention de la certification enregistrée au RNCP ou au RSCH.

Dans le cas où, la réinscription s'effectue à la suite d'un abandon, il s'agit d'une nouvelle inscription à effectuer sur CERTIBLOC.

Cas d'un candidat qui a obtenu une attestation de bloc de compétences avant la date de fin d'enregistrement au RNCP soit le 7 août 2023 (et pour le commis de cuisine avant le 19 juillet 2023) et qu'il souhaite se réinscrire pour l'obtention de la certification, il est possible d'effectuer cette réinscription sous condition.

- Le candidat se réinscrit à l'activité manquante et obligatoirement à l'épreuve finale si la certification n'est plus enregistrée au RNCP ou au RSCH.
- Le candidat s'inscrit à un bloc selon les correspondances prévues ou à la certification complète enregistrée au RNCP par la voie de la formation ou de la VAE.

B-Abandon :

Si moins de 50% des heures de formation ont été réalisées par le candidat aucun frais ne sera demandé.

A 50% des heures de formation réalisées par le candidat, le prestataire de formation s'acquittera de la totalité des frais de certification.

C-VAE : Validation des acquis d'expérience

- Le montant des frais de dossier est fixé à 300 € HT (soit 360 € TTC). Il n'inclue pas les frais d'accompagnement et de jury d'évaluation.

D- Règlement à 60 jours calendaires à réception de la facture selon les CGV en vigueur.

Ci-après la grille tarifaire applicable pour les candidats ayant démarré la formation au 1^{er} janvier 2025.



Grille tarifaire au 1^{er} juin 2025 :

Candidat dont le début de la formation commence au 1^{er} juin 2025.

	Tarif HT	TVA 20%
Demande d'habilitation à une ou plusieurs certifications (Hors permis de former ²)	0 € HT	0 € TTC

Tarifs ci-dessous **par candidat** :

CQP et TFP enregistrés au RNCP ou Certificat de compétences complémentaires enregistrés au RSCH	Tarif HT	TVA 20%
Accès au positionnement préalable numérisé ou papier	0 € HT	0 € TTC
Certification enregistrée au RNCP ou RSCH sur CERTIBLOC (CQP ou TFP ou CCC)	300 € HT	360 € TTC
Bloc de compétences (par bloc et jusqu'à 300 euros HT)	150 € HT	180 € TTC
Mettre en application les spécificités d'une alimentation saine et durable	50 € HT	60 € TTC
CQP ou certification de branche non enregistrés au RNCP ou RSCH	300 € HT	360 € TTC
Activité seule (certification non enregistrée au RNCP)	NA	NA

Réinscription :	Tarif HT	TVA 20%
Certification CQP/TFP enregistrée au RNCP ou RSCH	300 € HT	360 € TTC
Mettre en application les spécificités d'une alimentation saine et durable	50 € HT	60 € TTC
Bloc de compétences (tarif par bloc et jusqu'à 300 euros HT)	150 € HT	180 € TTC
Activité +évaluation finale ³	300 € HT	360 € TTC

Certifications de branche :	Tarif HT	TVA 20%
RECAPE (Reconnaissance d'aptitude à l'emploi) Aide cuisine	300 € HT	360 € TTC
MORST- RST	50 € HT	60 € HT

VAE inscrit au 1^{er} janvier 2025	Tarif HT	TVA20%
CQP ou TFP via la VAE	300 € HT	360 € TTC

Le règlement est à effectuer à réception de la facture (téléchargée depuis CERTIBLOC par l'organisme habilité) à l'ordre de CERTIDEV par chèque ou par virement en précisant le numéro de facture. Les modalités de règlement sont précisées dans les conditions générales de vente de CERTIDEV.

² L'habilitation au permis de former fait l'objet d'une facturation auprès de CERTIDEV voir les conditions d'habilitation du permis de former.

³ Activité + évaluation finale (uniquement pour les candidats inscrit à la certification entière avant la date de fin de validité de l'enregistrement au RNCP et ayant obtenu un ou des blocs, en cas de réussite ne donne droit qu'à la certification non enregistrée au RNCP)